

	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne</b></p> <p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</b></p> <p><b>Conseil Communautaire du 3 juillet 2019</b></p>	<p><i>Compte-rendu Succinct</i></p>
---	---	---

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 3 juillet 2019 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, 91690 Saclas, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs : Isabelle **HEURTEAUX**, Johann **MITTELHAUSSER**, Frédéricque **SABOURIN-MICHEL**, Franck **THEVRET**, Patricia **AMBROSIO-TADI**, Marie-Odile **SEJOURNE**, Evelyne **THOUEMENT**, Dominique **LEROUX**, Frédéric **GOUPIL**, Francis **TASSIN**, Michel **MORICHON**, Michel **ROULAND**, Hervé **LEVET**, Christine **BOURREAU**, Geneviève **MENNELET**, Jérôme **DESNOUE**, Christian **THIERRY**, Thierry **GUERIN**, Gérard **PILLON**, Françoise **PYBOT**, Gilbert **DALLERAC**, Mama **SY**, Bernard **LAPLACE**, Eric **DELOIRE**, Isabelle **TRAN QUOC HUNG**, Bernard **LAUMIERE**, Denise **DE POORTERE**, Pierre **COGNET**, Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER**, Marilyne **COMMEIGNES**, Daniel **CIRET**, Henri **SERGENT**, Guy **DESMURS**, Sylvie **VASSET**, Serge **BEAUVALLET**, Jean-Pierre **BELJAMBE**, Bernard **DIONNET**, Karine **NEIL**, Yves **PEYRESAUBES**, Séverine **RAME**, Huguette **DENIS**, Yves **GAUCHER**, Florence **HANNICHE**, Christelle **DELOISON**, Yves **VILLATE**, Stéphane **DEMEULEMEESTER**, Jean **PERTHUIS** (48)

Philippe **GAUTIER** (présent que pour le point n°1)  
 Virginie **CORNÉE** (non votante, arrivée point n°1bis)  
 Jean-Claude **REVEAU** (non votant, arrivée point n°1bis)  
 Guy **CROSNIER** (non votant, arrivée point n°1bis)

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Damien **GREFFIN** représenté par Françoise **PYBOT**, Carole **VESQUE** représentée par Denise **DE POORTERE**, Fanny **MICHOU** représentée par Isabelle **TRAN QUOC HUNG**, Christian **GUERTON** représenté par Michel **MORICHON**, Laurent **HESSE** représenté par Karine **NEIL**, Catherine **COME** représentée par Yves **PEYRESAUBES**, Grégory **COURTAS** représenté par Séverine **RAME**, Nicolas **ANDRE** représenté par Yves **VILLATE**, Jean-Pierre **DUBOIS** représenté par Sylvie **VASSET**, Patrick **THOMAS** représenté Bernard **LAPLACE**, Sabine **FURMAN** représentée par Huguette **DENIS** (11)

ABSENTS : Marie-Claude **GIRARDEAU**, Marie-Noëlle **TAPIA**, Patrick **LEBEL**, Marie-Louise **RAZEETH**, Dramane **KEITA**, Claude **MASURE**, Bruno **DA COSTA**, Maïram **SY**, Elisabeth **DELAGE**, Franck **COENNE**, Abdelaziz **KIKOU**, François **JOUSSET**, Yvon **BOUKAYA**, Alain **MARTIN** Claude **FAUCONNIER** (15)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Evelyne **THOUEMENT**

Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 4 juin 2019

Lecture des décisions du Bureau Communautaire

Lecture des décisions du Président

### 1. Élection du 15<sup>e</sup> Vice-présidente (*Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER*)

Il a été procédé à l'élection du 15<sup>e</sup> Vice-président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne

Se sont déclarés candidats : Madame Mama **SY**

- *Nombre de bulletins : 59*
- *Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1*
- *Nombre d'enveloppes déposées : 59*
- *Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5*
- *Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 12*
- *Nombre de suffrages exprimés : 42*
- *Majorité absolue : 22*

Tout courrier doit être adressé à :  
 Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne  
 CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

Indiquer le nom et prénom du candidat (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mama SY	42	quarante deux

Mama SY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 15<sup>e</sup> Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois du Sud-Essonne et déclarée installée dans ses fonctions.

APPROUVE la désignation de Mama SY en tant que 15<sup>e</sup> Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**1. bis Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents (Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER)**

Après en avoir délibéré, par 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER**, Marilyne **COMMEIGNES**)

FIXER le régime indemnitaire des élus communautaires tel que :

Président	74,24 % de l'indice brut terminal en vigueur
Vice-Président ayant reçu une délégation	14,85 % de l'indice brut terminal en vigueur

PRÉCISE que les indemnités de fonction sont payées mensuellement,

PRÉCISE que les indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire et que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communautaire.

Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**2. Définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences exercées par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER)**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER**, Marilyne **COMMEIGNES**)

DÉCIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : de rapporter la délibération CA-DEL-2018-137 du 11 décembre 2018

ARTICLE 2 : l'intérêt communautaire, relevant des compétences dites obligatoires au sens de l'article 4.1 des statuts de la communauté est défini comme suit :

4.1.1. En matière de développement économique :

- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

*Sont d'intérêt communautaire les opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des compétences de la Communauté*

*Sont également d'intérêt communautaire l'organisation et la gestion de la Foire de l'Essonne Verte.*

4.1.2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

*Sont d'intérêt communautaire les opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre des compétences de la Communauté.*

4.1.3. En matière d'équilibre social de l'habitat :

- politique du logement d'intérêt communautaire ;  
*Est d'intérêt communautaire la mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier.*
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;  
*Sont d'intérêt communautaire les aides financières et la réalisation de garanties d'emprunts pour la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux.*
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;  
*Est d'intérêt communautaire le soutien financier aux structures d'accueil et de logement d'urgence.*
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; (ajout de cette composante)  
*Est d'intérêt communautaire l'amélioration du parc immobilier bâti dans les opérations liées aux chantiers prioritaires du contrat de ville identifiés sous portage communautaire.*

**ARTICLE 3** : l'intérêt communautaire, relevant des compétences dites optionnelles au sens de l'article 4.2 des statuts de la communauté est défini comme suit :

4.2.1. En matière de voirie et de parcs de stationnement :

- création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;  
*Est d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries communales situées au sein des zones d'activités économiques identifiées en tant que telles au sein des Plans Locaux d'Urbanisme.*
- création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.  
*Est d'intérêt communautaire le parc relais de la gare ferroviaire d'Étampes.*

4.2.3. En matière de construction, d'aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : *sont d'intérêt communautaire* :

- *la création, l'aménagement et la gestion de musées ;*
- *la création, l'aménagement et la gestion du théâtre intercommunal d'Étampes ;*
- *la création, l'aménagement et le fonctionnement des bibliothèques et médiathèques remplissant les critères cumulatifs suivants :*
  - *l'accès à l'établissement géré par la Communauté doit être libre et gratuit ;*
  - *l'établissement doit avoir une amplitude horaire hebdomadaire minimale d'ouverture au public de dix heures ;*
- *la création, aménagement et fonctionnement du ou des conservatoires, écoles de musique et/ou de danse et/ou d'arts plastiques ;*
- *la création, l'aménagement et le fonctionnement de toutes piscines.*

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### 3. Désignation des représentants de la CAESE au sein du SIREDOM (*Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER**, Marilyne **COMMEIGNES**)

DÉSIGNE de Mme / M. Eric DELOIRE pour représenter la CAESE en tant que titulaire au sein du SIREDOM, DÉSIGNE de Mme / M. Bernard LAUMIERE pour représenter la CAESE en tant que suppléant au sein du SIREDOM, en complément de Monsieur Gilbert DALLERAC maintenu dans cette représentation.

DIT que les membres de la CAESE représentant la CAESE au sein du SIREDOM sont les suivants

AUTHON LA PLAINE	Claudine	THIROUIN	Titulaire
AUTHON LA PLAINE	Catalina	GALI	Suppléante

AUTHON LA PLAINE	Geoffroy	DE PALLIERES	Suppléant
CHATIGNONVILLE	Laurent	DALLIER	Titulaire
CHATIGNONVILLE	Marie Andrée	GRYMONPREZ	Suppléante
CHATIGNONVILLE	Damdam	DE SAINT LEUVED'AGUERRE	Suppléant
ETAMPES	Éric	DELOIRE	Titulaire
ETAMPES	Bernard	LAUMIERE	Suppléant
ETAMPES	Gilbert	DALLERAC	Suppléant
LE PLESSIS ST BENOIST	Evelyne	HERON	Titulaire
LE PLESSIS ST BENOIST	Gérald	GIDOIN	Suppléant
LE PLESSIS ST BENOIST	Sylvain	BELY	Suppléant
MEROBERT	Jean-Marc	BREGERE	Suppléant
MEROBERT	Marc	BIROT	Suppléant
MEROBERT	Evelyne	BAILLY	Titulaire
SAINT ESCOBILLE	Yves	VILLATE	Titulaire
SAINT ESCOBILLE	Michel	CHASSIN	Suppléant
SAINT ESCOBILLE	Vincent	IMBAULT	Suppléant

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

#### 4. Création d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier (*Rapporteur : Bernard DIONNET*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER**, Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE la création d'un observatoire de l'habitat et du foncier dont l'unité de recueil de données est la commune ; de l'adosser au PLH quant à l'évaluation des actions ;

AUTORISE la production annuelle d'une lettre à vocation grand public et d'une fiche communale actualisée et enrichie.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

#### 5. Politique d'attribution du logement social - Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (*Rapporteur : Bernard DIONNET*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER**, Marilyne **COMMEIGNES**)

Tout courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud-Essonne  
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

APPROUVE le contenu du projet de Convention intercommunale d'Attribution de la Conférence Intercommunale de la CAESE annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention Intercommunale d'Attribution,

PORTE À CONNAISSANCE des communes concernées et des bailleurs sociaux ladite convention aux fins de la présenter à leur organe délibérant.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

#### 6. Programmation politique de la ville 2019 - Attribution de subventions dans le cadre du contrat de ville

(Rapporteur : Bernard LAPLACE)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le versement des subventions aux porteurs de projets listés dans le tableau annexé pour un montant total de 8 000 euros :

- 2 000 € à l'association Lumières des Cinés pour le projet "fenêtre sur rue"
- 2 000 € à l'association Horizons pour le projet "parcours de dynamisation et de **remobilisation professionnelle**",
- 2 000 € à l'association le Théâtre des Châtaigniers pour le projet "prendre la parole en public",
- 2 000 € à l'association La Petite Tortue pour le projet "cadre de vie et biodiversité".

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

#### 7. Attribution de subvention au titre du Fonds participatif des Conseils citoyens (Rapporteur : Bernard

LAPLACE)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

APPROUVE les micro-projets retenus par la Commission d'attribution ; DÉCIDER de verser ces subventions aux structures porteuses desdits projets ;

AUTORISE tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

#### 8. Charte de bonne pratique budgétaire dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement (Rapporteur : Jean PERTHUIS)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 58 voix pour, 4 voix contre (Mathieu HILLAIRE, Aline GARNIER, Marilyne COMMEIGNES et Frédéric GOUPIL)

AUTORISE Monsieur le Président à signer la Charte de bonne pratique budgétaire intervenant dans le cadre du transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement,

ASSURERA par une délibération concordante de chacune des autorités organisatrices gestionnaires des services d'eau et d'assainissement de la CAESE, la reprise des résultats de clôture des soldes des différents comptes administratifs.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

#### 9. Règlement intérieur des piscines intercommunales (Rapporteuse : Huguette DENIS)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le règlement applicable aux trois piscines intercommunales,

AUTORISE l'application de ce règlement à compter de sa signature.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**10. Règlement de l'école de natation intercommunale** (*Rapporteuse : Huguette DENIS*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE les modifications du règlement de l'école de natation intercommunale,  
AUTORISE le Président à signer le règlement de l'école de natation intercommunale.

AUTORISE l'application de ce règlement,

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**11. Règlement des activités du service Enfance** (*Rapporteuse : Isabelle TRAN*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE les modifications et ajouts du règlement général des activités du service Enfance Intercommunal,  
AUTORISE Monsieur le Président à signer le règlement général des activités du services Enfance Intercommunal et tous les actes afférents,

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**12. Projet éducatif du service petite enfance** (*Rapporteuse : Isabelle TRAN*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE la modification du projet éducatif commun aux structures petite enfance,  
AUTORISE Monsieur le Président à signer le projet éducatif des structures petite enfance et tous les actes afférents.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**13. Projet éducatif du service enfance** (*Rapporteuse : Isabelle TRAN*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE le contenu du projet éducatif du service enfance de la CAESE,  
AUTORISE le Président à signer le projet éducatif du service enfance de la CAESE.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**14. Convention de rachat des parts de la SEMARDEL à la commune de Morigny-Champigny** (*Rapporteur : Jean-Claude REVEAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 61 voix pour, 1 abstention (Virginie CORNÉE)

APPROUVE le rachat de 63 parts de la SEMARDEL auprès de la commune de Morigny-Champigny,  
AUTORISE le Président de la CAESE à signer la convention de cession/rachat de ces parts au prix de 4 860 € la part,

DIT que les crédits nécessaires au rachat des parts sont inscrits au budget 2019.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**15. Tarifs des activités périscolaires du soir après l'étude** (*Rapporteur : Jean-Claude REVEAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE la grille tarifaire suivante :

Garderie du soir après l'étude hors Angerville		Garderie du soir après l'étude Angerville
Mini	0,33	0,58
Maxi	2,65	4,64
Hors CAESE	2,92	5,11
Taux d'effort selon composition familiale		
1 enfant	0,000395	0,000691
2 enfants	0,000350	0,000612
3 enfants	0,000309	0,000541
4 enfants	0,000273	0,000479
5 enfants	0,000243	0,000424
6 enfants	0,000214	0,000375
7 enfants	0,000190	0,000332
8 enfants	0,000168	0,000294
9 enfants	0,000149	0,000260
10 enfants	0,000132	0,000230

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**16. Tarifs de l'école de natation communautaire (Rapporteur : Jean-Claude REVEAU)**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE la mise en place de sessions trimestrielles d'apprentissage de la natation au sein de l'école intercommunale de natation,

ADOpte la grille tarifaire suivante :

Tarif trimestriel école de natation	
Tarif mini	13
Tarif maxi	104
Tarif hors CAESE	114,4
Taux effort	0,015483
Pour 2 enfants	0,012903

Tout courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne  
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

3 enfants	0,010557
4 enfants	0,008933
5 enfants	0,007742
6 enfants	0,006831
7 enfants	0,006112
8 enfants	0,005530
9 enfants	0,005049
10 enfants	0,004645

PRÉCISE que les enfants qui n'auront pas acquis les bases en un trimestre pourront exceptionnellement s'inscrire pour une seconde session.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

17. Contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et le gros entretien – renouvellement d'une liaison routière d'environ 2 km entre la rue de la Sablière et la RD 191 sur la commune d'Étamais : avenant n° 2 (*Rapporteur : Jean-Claude REVEAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat de partenariat annexé à la présente délibération,

DIT que le montant qui sera versé à l'issue de la signature de l'avenant n° 2 est inscrit au budget par la décision modificative n° 1,

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

18. Conventions relatives à la mise en place du paiement des titres et rôles des budgets de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne (*Rapporteur : Jean-Claude REVEAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président de la CAESE à signer les conventions avec la Direction Générale des Finances Publiques relative à la mise en place du paiement en ligne PayFIP titre et rôle sur l'ensemble des budgets gérés par la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes afférents,

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

19. Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2019 (*Rapporteur : Jean-Claude REVEAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE la répartition dérogatoire libre telle que récapitulée ci-après :

Nom Communes	Prélèvement de droit commun 2019	Prélèvement 2018	Participation dérogatoire des communes en 2019	Avantage commune
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	2 509,00€	1 890,00 €	1 890,00 €	619,00 €
ANGERVILLE	37 158,00 €	27 842,00 €	27 842,00 €	9 316,00€
ARRANCOURT	1 225,00 €	894,00 €	894,00 €	331,00 €
AUTHON-LA-PLAINE	3 062,00 €	2 295,00 €	2 295,00 €	767,00 €
BLANDY	1 058,00 €	779,00 €	779,00 €	279,00 €
BOIS-HERPIN	599,00 €	443,00 €	443,00 €	156,00 €
BOISSY-LA-RIVIERE	5 772,00 €	4 333,00 €	4 333,00 €	1 439,00 €
BOISSY-LE-SEC	5 509,00 €	4 113,00 €	4 113,00 €	1 396,00 €
BOUTERVILLIERS	3 814,00 €	2 765,00 €	2 765,00 €	1 049,00 €
BOUVILLE	5 626,00 €	4 221,00 €	4 221,00 €	1 405,00 €
BRIERES-LES-SCELLES	17 364,00 €	12 007,00 €	12 007,00 €	5 357,00 €
BROUY	1 227,00 €	921,00 €	921,00 €	306,00 €
CHALO-SAINTE-MARS	10 560,00 €	8 053,00 €	8 053,00 €	2 507,00 €
CHALOU-MOULINEUX	3 340,00 €	2 548,00 €	2 548,00 €	792,00 €
CHAMPMOTTEUX	2 494,00 €	1 920,00 €	1 920,00 €	574,00 €
CHATIGNONVILLE	813,00 €	585,00 €	585,00 €	228,00 €
ESTOUCHES		<del>1 372,00 €</del>		
ETAMPES	272 118,00 €	204 904,00 €	204 904,00 €	67 214,00 €
FONTAINE-LA-RIVIERE	1 931,00 €	1 469,00 €	1 469,00 €	462,00 €
FORET-SAINTE-CROIX	1 292,00 €	980,00 €	980,00 €	312,00 €
GUILLEVAL	8 348,00 €	6 204,00 €	6 204,00 €	2 144,00 €
MAROLLES-EN-BEAUCE	1 510,00 €	1 109,00 €	1 109,00 €	401,00 €
MEREVILLE		<del>24 741,00 €</del>	€	
LE MEREVILOIS	33 894,00 €		26 113,00 €	7 781,00 €
MEROBERT	4 458,00 €	3 277,00 €	3 277,00 €	1 181,00 €
MESPUITS	1 533,00 €	1 133,00 €	1 133,00 €	400,00 €
MONNERVILLE	3 634,00 €	2 766,00 €	2 766,00 €	868,00 €
MORIGNY-CHAMPIGNY	51 460,00 €	37 869,00 €	37 869,00 €	13 591,00 €
ORMOY-LA-RIVIERE	8 677,00 €	6 511,00 €	6 511,00 €	2 166,00 €
PLESSIS-SAINTE-BENOIST	2 469,00 €	1 878,00 €	1 878,00 €	591,00 €
PUISELET-LE-MARAIS	2 148,00 €	1 657,00 €	1 657,00 €	491,00 €
PUSSAY	19 070,00 €	13 880,00 €	13 880,00 €	5 190,00 €
ROINVILLERS	872,00 €	614,00 €	614,00 €	258,00 €
SACLAS	15 916,00 €	11 964,00 €	11 964,00 €	3 952,00 €
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	5 146,00 €	3 754,00 €	3 754,00 €	1 392,00 €
SAINT-ESCOBILLE	4 363,00 €	3 094,00 €	3 094,00 €	1 269,00 €
SAINT-HILAIRE	3 423,00 €	2 561,00 €	2 561,00 €	862,00 €
CONGERVILLE-THIONVILLE	1 741,00 €	1 334,00 €	1 334,00 €	407,00 €
VALPUISEAUX	4 784,00 €	3 616,00 €	3 616,00 €	1 168,00 €
TOTAL COMMUNES	550 917,00 €	412 296,00 €	412 296,00 €	138 621,00 €
TOTAL CAESE	263 575,00 €	423 357,00 €	402 196,00 €	
TOTAL TERRITOIRE	814 492,00 €	835 653,00 €	814 492,00 €	

CONSTATE que si l'unanimité n'ayant pas acquise sur ce vote mais que les deux tiers du Conseil l'on adoptée, le Président est chargé de transmettre la présente délibération aux Communes qui auront deux mois pour en délibérer.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Tout courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne  
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

20. Décision modificative n°1 : Budget principal (Rapporteur : Jean-Claude REVEAU)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 voix pour, 2 voix contre (Mathieu HILLAIRE, Aline GARNIER)

Marilyne COMMEIGNES sortie de la salle

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que :

Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition
Chap 011	Charges à caractère général	66 880,00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	5 600,00
Chap 66	Charges financières	-40 000,00
Chap 67	Charges exceptionnelles	40 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		72 480,00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	151 920,00
Total dépenses de fonctionnement		224 400,00

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition
Chap 70	Produits des services	10 400,00
Chap 77	Recettes exceptionnelles	214 000,00
Total recettes de fonctionnement		224 400,00

Investissement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition
Chap 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00
Chap 16	Emprunts et dettes	40 000,00
Total dépenses d'investissement		45 000,00

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition
Chap 024	Cession d'immobilisation	-106 920,00
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	151 920,00
Total recettes d'investissement		45 000,00

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**21. Décision modificative n° 1 Budget SPANC (Rapporteur : Jean-Claude REVEAU)**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que :

Investissement		
Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition
Chap 4582	TVA sur rôle	913,00
Total dépenses réelles d'investissement		913,00
Chap 041	Opérations patrimoniales	53 463,00
Total dépenses d'investissement		54 376,00

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition
Chap 4582	TVA sur rôle	913,00
Total recettes réelles d'investissement		913,00
Chap 041	Opérations patrimoniales	53 463,00
Total recettes d'investissement		54 376,00

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

**22. Convention de cofinancement du parc relais d'Étampes (Rapporteur : Jean-Claude REVEAU)**

Tout courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne  
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 56 voix pour, 3 voix contre, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de cofinancement des études et des travaux d'aménagement des abords du pôle gare et tous les documents afférents à la présente ;

DIT que la CAESE financera les 15 % du montant total, dans la limite de 207 150 € HT ;

DIT que la CAESE s'engage à participer aux travaux d'aménagement de la RD191 au droit de l'entrée du parc relais financés par la Ville d'Etampes à hauteur de 50 % du reste à la charge de la commune, dans la limite de 50 000 € ;

DIT que le montant de la dépense sera inscrit à l'exercice budgétaire en cours.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### 23. Adhésion de la CAESE à Essonne Développement (*Rapporteur : Guy CROSNIER*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

AUTORISE le Président à adhérer à Essonne Développement pour l'année 2019,

APPROUVE le montant de l'adhésion de 4 000 €.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### 24. Permis d'aménager pour la création de la voie nouvelle entre la rue de la Butte Cordière et l'avenue des Grenots (ZAE du Parc SudESSOR) et l'aménagement des parties attenantes (*Rapporteur : Guy CROSNIER*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par 57 voix pour, 5 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**, Séverine **RAMÉ** et pouvoir de Grégory **COURTAS**)

PRECISE que ce projet pourrait être aménagé afin de ne pas réaliser de sortie sur l'avenue des Grelots

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer le permis d'aménager ainsi que l'ensemble des actes afférents.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### 25. Projet de convention pour l'implantation de sondes par le SIREDOM dans les bornes d'apport volontaire à verre sur la ville d'Etampes (*Rapporteur : Yves VILLATE*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Président à signer la convention pour l'implantation de sondes par le SIREDOM dans les bornes d'apport volontaire à verre sur la ville d'Etampes.

Le Président de l'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### 26. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) lancement de la révision et déclaration d'intention (*Rapporteur : Yves VILLATE*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

ENGAGE, le lancement de la démarche d'élaboration et de transformation du PCET en "Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET),

APPROUVE, la déclaration d'intention jointe à la présente délibération en annexe,

DÉFINIT les modalités de concertation telles que :

- Des réunions de groupes de travail thématiques rassemblant les acteurs socio-économiques, environnementaux, les élus du territoire et partenaires institutionnels seront organisées,
- Action de sensibilisation et de concertation auprès des habitants,
- Comité de pilotage composé d'institutionnels et représentant élus,
- Mise à disposition des documents pendant une durée de deux mois,
- Une concertation en ligne des habitants du territoire sera organisée permettant de recueillir leurs commentaires et contributions,

ENCOURAGE la diversité des initiatives concourant aux objectifs de la loi portant sur la transition énergétique et pour la croissance verte ainsi que la sollicitation de subventions auprès de nos partenaires pour la réalisation de ces actions,

DIT que la présente délibération sera notifiée au Préfet de région Ile-de-France et à la Présidente de la Région Ile-de-France et transmise à l'ensemble des organismes et collectivités concernés, mentionnées par l'article R. 229-53 du Code de l'environnement,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles aux taux les plus élevés pour financer le PCAET ou les actions qui en découleront,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### **27. Création d'un service commun "Marchés Publics et Affaires Juridiques" (Rapporteur : Bernard DIONNET)**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

AUTORISE Monsieur le Président de la CAESE à signer la convention d'adhésion au service commun "Marchés Publics et Affaires Juridiques" selon les fondements des articles L. 5211-4-2 telle que jointe en annexe avec les communes qui souhaiteront y adhérer,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes afférents.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### **28. Autorisations spéciales d'absences (Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER)**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES** abstention)

APPROUVE les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau figurant en annexe,

APPROUVE les modalités d'attribution et d'organisation des autorisations spéciales d'absence ci-dessus exposées,

PRÉCISE que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter du caractère exécutoire de cette dernière,

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### **29. Règlement intérieur du personnel de la CAESE (Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER)**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 voix contre (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

ADOpte le règlement intérieur du personnel communautaire dont le texte est joint à la présente délibération,

DIT qu'il sera communiqué à tout agent employé à ce jour à la CAESE, ainsi qu'à chaque nouvel arrivant,

PRÉCISE que toute modification ultérieure sera soumise à la même procédure, étant entendu que toute clause du règlement qui deviendrait contraire aux dispositions légales ou réglementaires applicables à l'établissement du fait de l'évolution de ces dernières, deviendrait nulle de plein droit,

DIT qu'il entre en application dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

### **30. Modification du tableau des emplois (Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER)**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

CRÉE un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (6 h),

CRÉE un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet (8 h),

CRÉE un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (7 h 50),

CRÉE deux postes d'agents sociaux à temps complet,

CRÉE un poste de médecin hors classe à temps non complet (7 heures hebdomadaires) dans les conditions énumérées ci-dessus,

APPROUVE la modification du tableau des emplois tel que présenté ci-dessous pour les filières concernées :

Cadres d'Emplois	Grades	Effectifs budgétaires Situation ancienne	Effectifs budgétaires Situation nouvelle
Filière sociale			
Educatrices Territoriales de Jeunes Enfants (catégorie A)	Educateur Territorial de jeunes Enfants de classe exceptionnelle	0	0
	Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 1ère classe	8	8
	Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 2ème classe	7	7
Agents Sociaux Territoriaux (catégorie C)	Agent Social Principal de 1ère classe	0	0
	Agent Social Principal de 2ème classe	3	3
	Agent Social Territorial	18	20
Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ASEM) (catégorie C)	ASEM Principal de 1ère classe	0	0
	ASEM Principal de 2ème classe	2 temps complet 1 temps non complet (6 h 30)	2 temps complet 1 temps non complet (6 h 30)
Filière médico-sociale			
Médecin territorial (catégorie A)	Médecin territorial hors classe	0	1
	Médecin territorial de 1ère classe	0	0
	Médecin territorial de 2ème classe	0	0
Puéricultrice territoriale (catégorie A)	Puéricultrice hors classe	2	2
	Puéricultrice de classe supérieure	3	3
	Puéricultrice de classe normale	2	2

Tout courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne  
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

Psychologues territoriaux (catégorie A)	Psychologue hors classe	0	0
	Puéricultrice classe normale	1	1
Infirmiers en Soins Généraux (catégorie A)	Infirmier en Soins Généraux hors classe	1	1
	Infirmier en Soins Généraux de classe supérieure	1	1
	Infirmier en Soins Généraux de classe normale	4	4
Techniciens paramédicaux (catégorie B)	Technicien paramédical de classe supérieure	0	0
	Technicien paramédical de classe normale	1	1
Auxiliaires de puériculture (catégorie C)	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	10	10
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	26	26

Filière culturelle			
Conservateur des Bibliothèques (catégorie A)	Conservateur des Bibliothèques en chef	1	1
	Conservateur des Bibliothèques	0	0
Bibliothécaire (catégorie A)	Bibliothécaire	1	1
Professeurs Territoriaux	Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	2	2

Tout courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne  
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

d'Enseignement Artistique (catégorie A)	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	7 temps complet 2 temps non complet (7/16ème) (8/16ème)	7 temps complet 2 temps non complet (7/16ème) (8/16ème)	
Attaché de Conservation du Patrimoine (catégorie A)	Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine	1	1	
Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B)	Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	2	2	
	Assistant de Conservation Principal de 2ème classe	1	1	
	Assistant de Conservation	3	3	
Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B)	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	5 temps complet 9 temps non complet (4h50) (2 h) (6 h 50) (13 h) (5 h) (10 h) (5 h) (4 h) (15 h)	5 temps complet 10 temps non complet (4h50) (2 h) (6 h 50) (13 h) (5 h) (10 h) (5 h) (4 h) (15 h) (6 h)	
		Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	5 temps complet 12 temps non complet (4 h) (5 h) (15 h) (15 h) (16 h) (16 h) (6 h50) (13 h) (12 h) (10h 50) (6 h) (6 h)	5 temps complet 13 temps non complet (4 h) (5 h) (15 h) (15 h) (16 h) (16 h) (6 h50) (13 h) (12 h) (10h 50) (6 h) (6 h) (7 h 50)
			Assistant d'Enseignement Artistique	6 temps complet 26 temps non complet (2 h) (10 h 50) (8 h) (4 h 15) (4 h) (5 h 50) (5 h 50) (6 h) (6 h 25) (13 h)

Tout courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne  
CAESE - 76 Rue Saint-Jacques – 91150 ETAMPES

		(12 h) (11 h) (12 h) (14 h) (2 h 45) (3 h) (3 h 50) (6 h) (6 h) (6 h 30) (7 h) (7 h) (7 h 30) (10 h) (15 h) (16 h)	(12 h) (11 h) (12 h) (14 h) (2 h 45) (3 h) (3 h 50) (6 h) (6 h) (6 h 30) (7 h) (7 h) (7 h 30) (10 h) (15 h) (16 h) (8 h )
Adjoints du Patrimoine (catégorie C)	Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	7	7
	Adjoint du Patrimoine	6 temps complet 2 temps non complet (12 h 30)	6 temps complet 2 temps non complet (12 h 30)

DIT que la dépense est inscrite au budget de la CAESE, chap. 012.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

31. *Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi des médecins territoriaux (Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER)*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 60 voix pour, 2 abstentions (Mathieu **HILLAIRE** et Aline **GARNIER**)  
INSTAURE le RIFSEEP (IFSE et CI) aux cadres d'emplois des médecins territoriaux dans les conditions indiquées ci-dessus,

FIXE les montants plafonds pour l'IFSE et le CI tels que :

	Plafonds annuels de l'IFSE	Plafonds annuels du CI
Groupe 1	43 180 €	7 620 €
Groupe 2	38 250 €	6 750 €
Groupe 3	29 495 €	5 205 €

ABROGE pour ces cadres d'emplois les primes de même nature liées aux fonctions et à la manière de servir mises en place antérieurement au sein de la commune, à l'exception de celles pour lesquelles le cumul reste possible,

DIT que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampos Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

32. Convention de résidence artistique territoriale entre la CAESE et la Compagnie l'E pate en l' Air (*Rapporteure : Christine BOURREAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant 2019 à la convention de résidence entre la CAESE et l'association l'E pate en l' air,  
APPROUVE le versement d'une participation financière correspondant aux actions menées pour 2019 à hauteur de 11 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention de résidence artistique et tous les documents y afférents.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

33. Création d'une filière voix au Conservatoire intercommunal (*Rapporteure : Christine BOURREAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'une filière voix au Conservatoire intercommunal,

APPROUVE la mise en place d'un cursus d'enseignement hebdomadaire spécifique à la filière voix,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents,

DIT que cette filière se verra appliquer le tarif « formation musicale et danse + formation instrumentale » de la délibération tarifaire du 4 juin 2019.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

34. Acceptation du don d'un violoncelle pour le Conservatoire intercommunal (*Rapporteure : Christine BOURREAU*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 voix pour, 3 abstentions (Mathieu **HILLAIRE**, Aline **GARNIER** et Marilyne **COMMEIGNES**)

APPROUVE le don d'un violoncelle à la CAESE pour le Conservatoire Intercommunal,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

La séance est levée à 21 h 35